

Disparités socio-spatiales en région Pays de la Loire

*Analyse sur l'aire urbaine d'Angers
en Maine-et-Loire*

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0.1	Janvier	Relecture
0.2	Mars	Ajout de cartes et d'éléments méthodologiques
0.3	Septembre	Version finale

Responsable de l'étude

Elsa Le Moing - CETE de l'Ouest / DVT / Groupe Connaissance des territoires

Tél. : 02 40 12 84 64 / Fax : 02 40 12 84 44

Courriel : elsa.le-moing@developpement-durable.gouv.fr

Étude réalisée par

Elsa LE MOING - DVT/Groupe connaissance des territoires

Annie FRENEAU - DVT/Groupe connaissance des territoires

Relecteur

Lionel BENCHETRIT – CETE Ouest - DVT/Groupe connaissance des territoires

Marie-Pascale JAY – DREAL Pays de la Loire

SOMMAIRE

Introduction	5
Chapitre 1 : Présentation de l'aire urbaine.....	6
I- Population	6
1) Nombre d'habitants et évolution démographique	6
2) Caractéristiques démographiques de la population.....	8
3) Revenus.....	9
II- Actifs et emplois.....	10
1) Evolution des actifs occupés et des emplois	10
2) Actifs inoccupés.....	11
3) Cadres supérieurs et emplois précaires	11
III- Habitat	12
1) Résidences principales.....	12
2) Statuts d'occupation	12
Chapitre 2 : Emménagés récents.....	13
I- Caractéristiques	13
1) Poids des emménagés récents	13
2) Caractéristiques démographiques.....	13
3) Caractéristiques socio-économiques.....	14
II- Habitat	15
Chapitre 3 : Diversité socio-spatiale.....	16
I- Dynamiques démographiques	16
1) Localisation des emménagés récents de l'aire.....	16
2) Localisation des constructions neuves	16
3) Dynamisme des communes au sein de l'aire urbaine	17

II- Profil des communes	17
1) Caractéristiques de la population	17
2) Caractéristiques des emménagés récents	18
3) Conclusion	19
 Conclusion générale à l'ensemble de la région	 20
 Annexes.....	 21
Annexe n°1 : Carte.....	21
Annexe n°2 : Mobilités résidentielles	22
Annexe n° 3 : Construction des indices.....	23

Introduction

Suite à la première phase consacrée à la région, les aires urbaines¹ de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Laval, Le Mans, La Roche sur Yon, parfois étendues à d'autres communes, et une couronne autour de Nantes ainsi que le littoral Vendéen ont été sélectionnés. Ces territoires, présentés par département, ont été étudiés selon des critères démographiques, économiques et résidentiels.

L'analyse a été réalisée à l'échelle de chaque zone d'étude afin de comprendre les dynamiques internes de chaque territoire. Pour illustrer cartographiquement les phénomènes observés, un quotient de localisation (rapport entre la proportion du groupe de la commune sur la proportion du groupe dans l'aire urbaine) a été appliqué à plusieurs données. Les villes centres ont été neutralisées sur ces cartes car leur poids démographique important tend à lisser l'ensemble des données sur les autres communes.

Deux indicateurs composites ont également été construits à l'échelle de chaque territoire :

- le premier s'intéresse aux dynamiques démographique et économique et comprend : l'évolution démographique, la part des ménages dont la personne de référence est âgée entre 25 et 39 ans, l'évolution des actifs occupés et le ratio emploi/actifs occupés ;

- le deuxième concerne les disparités socio-spatiales et comprend : la part des personnes de référence disposant d'un diplôme de niveau bac +2 minimum, en emploi précaire ou percevant un revenu supérieur à 20 992 € ou inférieur à 8 223 €².

Ces indices ont pour objectif de comparer les communes par aires urbaines et de comprendre les phénomènes ségrégatifs au sein de chaque territoire. Ainsi ils sont le reflet d'une dynamique interne à chaque aire, mais ne permettent pas de comparer les communes d'aires urbaines différentes.

¹ Aires urbaines 1999 : selon la définition de l'INSEE, une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

² Ces sommes (8 223 € et 20 992 €) correspondent au partage de la population régionale en déciles. Ainsi, 20% de la population régionale disposent en 2007 d'un revenu fiscal inférieur à 8 223 € et à l'autre extrémité, 20% des habitants disposent de plus de 20 992 €.

Aire urbaine d'Angers

Introduction

L'aire urbaine d'Angers est située au cœur du Maine-et-Loire, département de 766 655 habitants en 2006. Le nombre d'habitants du département est en augmentation grâce à un solde naturel et migratoire positif. Ce département dispose de quatre pôles urbains (Angers, Segré, Cholet, Saumur). 45% de la population du département vit au sein de l'aire urbaine d'Angers.

Cette aire est desservie par un important réseau routier la reliant aux grandes villes de la région et aux autres pôles urbains du département. L'autoroute Paris – Nantes la traverse.

Chapitre n°1 : Présentation de l'aire urbaine

Composée de 89 communes, l'aire urbaine définie par l'INSEE en 1999 est constituée :

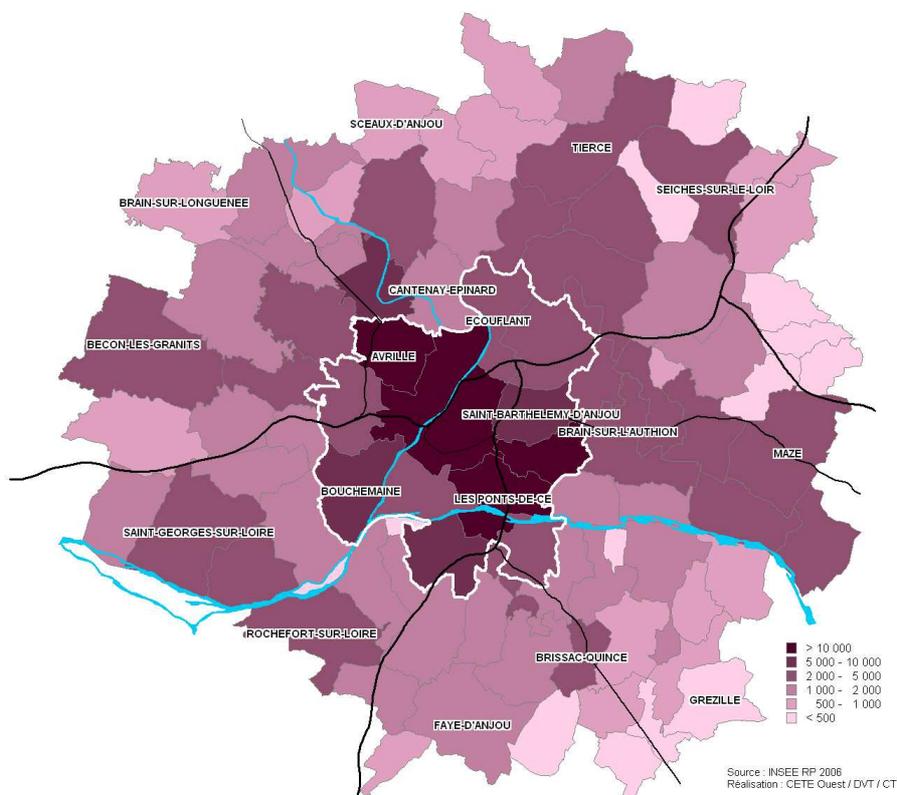
- d'un pôle urbain de 12 communes avec Angers ;
- de treize communes urbaines ;
- et de 64 communes rurales.

Une carte de l'aire urbaine et de l'ensemble de ses communes figure en annexe page 21.

I – Population

1) Nombre d'habitants et évolution démographique

Nombre d'habitants en 2006

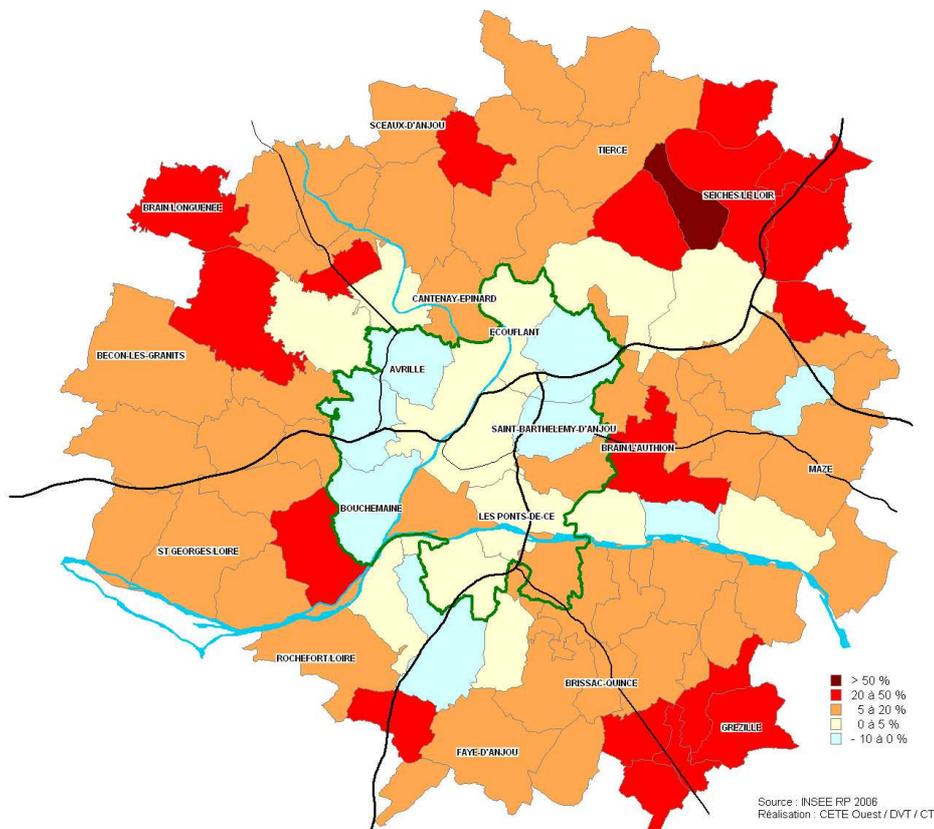


En 2006, cette aire urbaine est la plus importante de la région, en nombre d'habitants, après celle de Nantes. 345 305 personnes y résident. Elle compte cinq des dix villes les plus peuplées du département : Angers, Avrillé, Trélazé, les Ponts de Cé et Saint Barthélemy d'Anjou. Parmi les communes de l'aire, près de 15% ont moins de 500 habitants et 17% entre 500 et 1000 habitants. Près de 66% de la population de l'aire urbaine d'Angers réside au sein du pôle urbain qui est composé de 12 communes.

Un dynamisme démographique aux extrémités de l'aire urbaine

Selon les chiffres clés de l'INSEE, entre 1999 et 2006, cette aire urbaine enregistre une progression annuelle de sa population municipale de 0,5%, une des plus faibles parmi les aires urbaines étudiées.

Evolution démographique - Période 1999-2006

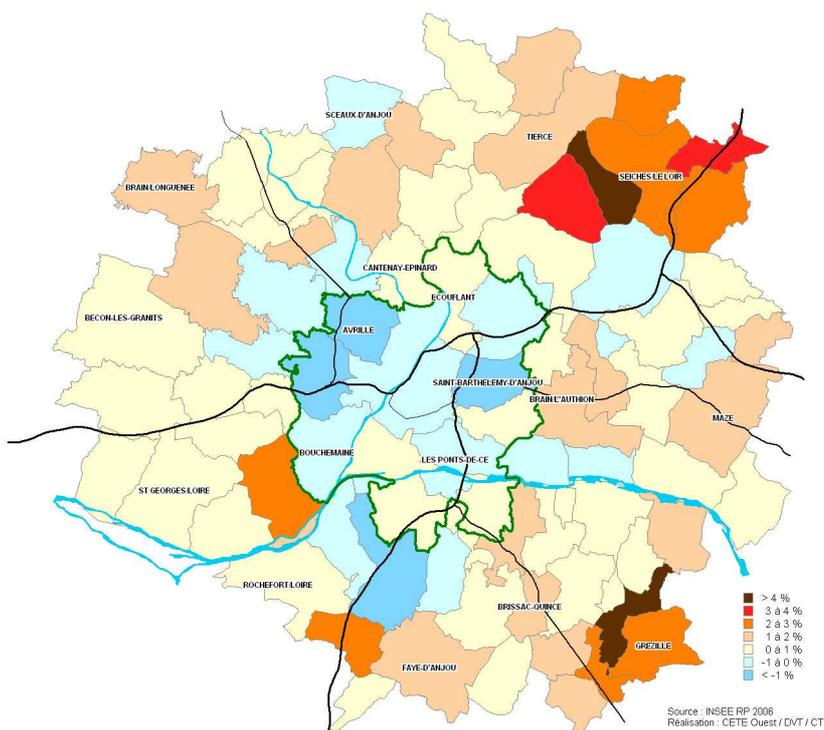


Cette croissance est très différente selon les communes. Ainsi des communes proches d'Angers perdent de la population. Les taux d'augmentation de population les plus importants s'observent en deuxième et troisième couronnes de l'aire avec deux pôles plus spécifiquement dynamiques : extrémité nord-est et extrémité sud-est.

Avec une croissance annuelle de plus de 3%, douze communes connaissent un essor important de leur population. Les taux d'évolution les plus forts concernent des communes de petite taille mais également des communes plus importantes comme Soucelles et Seiches-sur-Le-Loir au nord-est et le Plessis-Macé au nord-ouest.

Un solde migratoire négatif au centre

Evolution démographique due au solde migratoire - Période 1999-2006



L'évolution de la population s'explique par des phénomènes migratoires et/ou naturels. Le solde naturel est positif pour l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exception de Saint-Mathurin-sur-Loire.

Il n'arrive cependant pas à compenser le solde migratoire négatif des dix communes qui perdent des habitants. Il permet à plusieurs communes dont Angers, Pellouailles-les-Vignes, Saint-Lambert-la-Potherie et Sarrigné, d'enregistrer un taux de croissance annuel positif de leur population malgré un solde migratoire négatif.

Un pôle urbain stable démographiquement

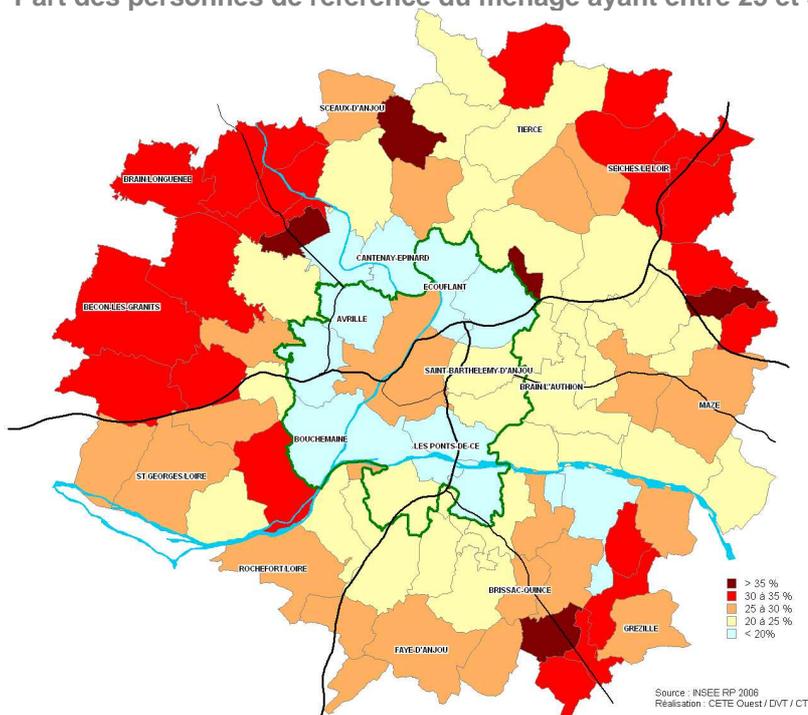
Le nombre d'habitants du pôle évolue peu. Le solde migratoire est négatif pour le pôle mais compensé par un solde naturel positif.

L'augmentation annuelle du nombre d'habitants de la ville d'Angers est de 0,13% alors que sa population est composée pour 46% d'habitants ayant emménagé depuis moins de 5 ans selon l'INSEE. Les flux migratoires d'Angers (entrants et sortants) sont donc très importants.

2) Caractéristiques démographiques de la population

a- Des ménages jeunes aux extrémités de l'aire urbaine

Part des personnes de référence du ménage ayant entre 25 et 39 ans



Les personnes de référence des ménages ayant entre 25 et 39 ans représentent près de 25% des habitants de l'aire urbaine.

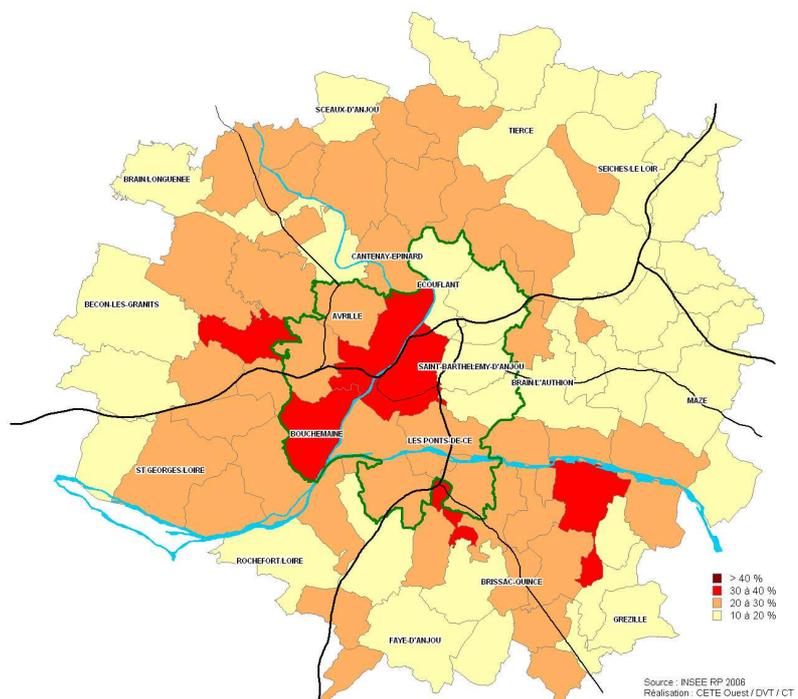
La population des communes situées aux extrémités de l'aire urbaine, et particulièrement à l'ouest, est davantage constituée de ménages jeunes et de jeunes de moins de 18 ans que les communes au centre de l'aire.

La jeunesse de la population peut expliquer en partie la forte croissance démographique de ces communes.

La part des personnes de plus de 60 ans (inférieure à 19% en 2006) a augmenté au sein de l'aire urbaine entre 1999 et 2006.

b- Un pôle urbain plus diplômé

Part des personnes de référence titulaires d'un diplôme niveau Bac plus 2 minimum



27% des personnes de référence des ménages de l'aire urbaine ont un diplôme au moins de niveau bac plus 2, ce qui est relativement élevé par rapport aux autres territoires étudiés.

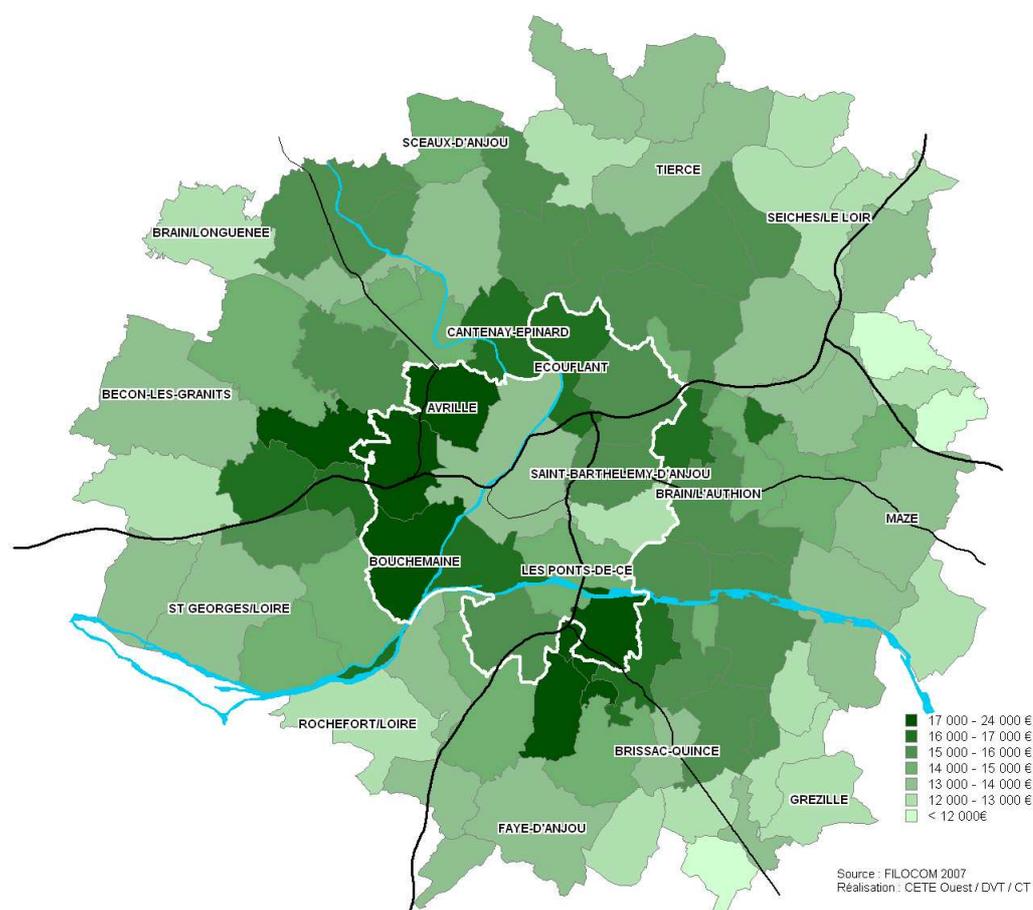
Le pôle urbain avec un taux de près de 30% accueille une population plus diplômée que le reste de l'aire urbaine.

La population dont la qualification s'arrête au brevet des collèges représente près d'un tiers des habitants de l'aire urbaine.

3) Revenus

Des revenus élevés en première couronne

Revenu médian par unité de consommation du ménage



Selon les fichiers Filocom, la médiane des revenus par unité de consommation des ménages de l'aire urbaine est de 14 348 € en 2007. Elle est nettement plus élevée que celle du Maine-et Loire (13 084 €) et que celle de la région (13 674 €). Cette médiane ne se démarque pas de celle des autres aires. On note cependant de grandes disparités au sein de l'aire urbaine. Les revenus médians par unité de consommation les plus élevés se retrouvent au cœur de l'aire urbaine avec le plus fort revenu médian (plus de 19 000 €) observé dans la commune de Bouchemaine. Le plus faible est enregistré dans la commune de Fontaine-Milon, situé à l'est de l'aire, avec moins de 12 000 €.

20% des habitants disposent d'un revenu supérieur à 20 992 € dans la région, plus de 23% dans l'aire urbaine d'Angers et moins de 19% dans le Maine-et-Loire. Ce taux la situe au deuxième rang avec trois des autres espaces étudiés.

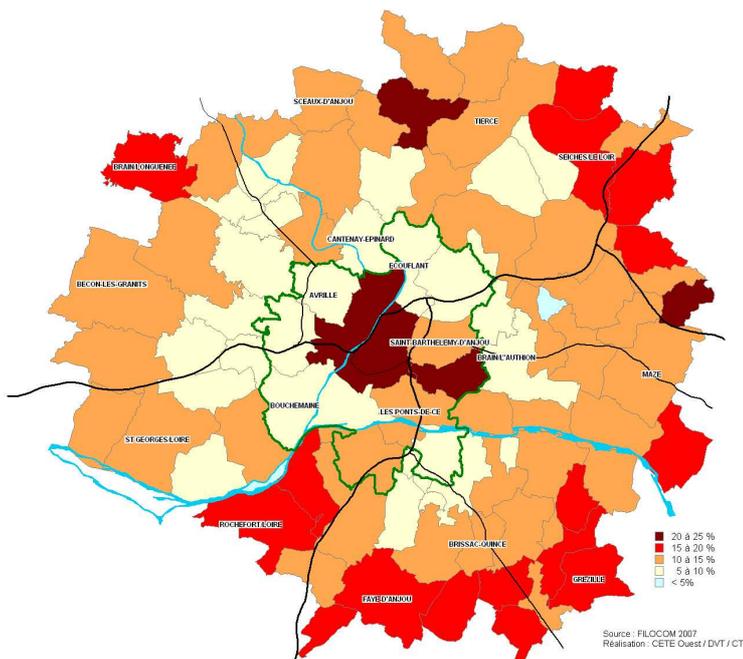
Les revenus des ménages par statut d'occupation

Les propriétaires occupants et les locataires du parc social de cette aire urbaine disposent du revenu médian par unité de consommation le plus élevé parmi les aires étudiées.

Logiquement, la médiane des revenus par unité de consommation est plus élevée pour les propriétaires occupants (17 434 €) que pour les locataires. Le parc locatif social accueille les ménages aux ressources les plus faibles.

Des populations précaires regroupées au sein de quelques communes

Part des ménages avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (7 243 euros par UCM)



La part de la population de l'aire urbaine disposant en 2007 d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté se rapproche des 16%. C'est la part la plus importante parmi l'ensemble des aires urbaines étudiées de la région.

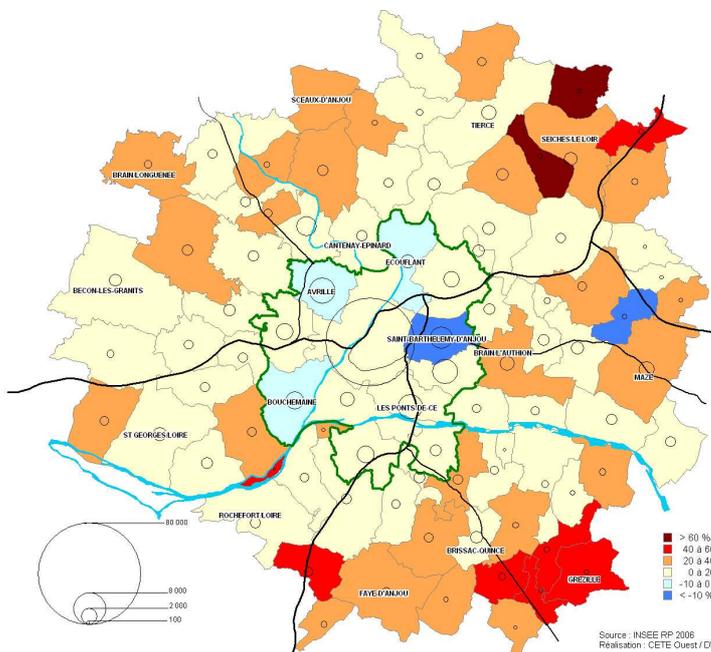
Le taux de population aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté est faible dans le centre de l'aire urbaine à l'exception des villes d'Angers et Trélazé. Ces communes, disposant d'un parc social important, accueillent pour plus de 20% de leur population des ménages avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

La population disposant en 2007 d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté est relativement plus importante dans les communes rurales situées aux extrémités de l'aire.

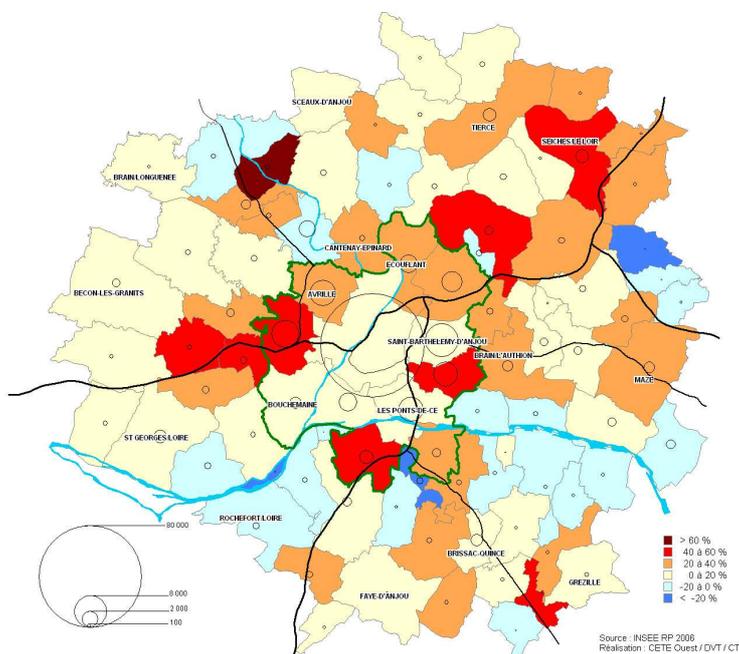
II- Actifs et emplois

1) Evolution des actifs occupés et des emplois

Evolution du nombre d'actifs



Evolution du nombre d'emplois



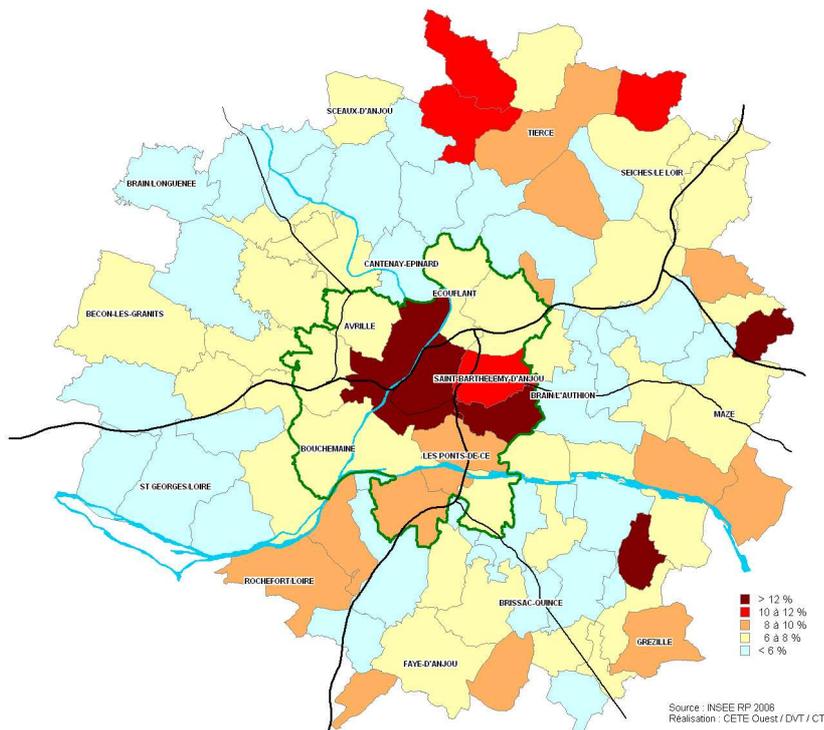
Les nombres d'actifs et d'emplois dans les communes évoluent d'une façon différente. Alors que les emplois ont tendance à se concentrer au sein du pôle urbain et à proximité des axes routiers, les actifs augmentent plus fortement aux extrémités de l'aire.

Le nombre d'actifs occupés diminue au sein de cinq communes (Bouchemaine, Avrillé, Cornillé les Caves, Saint-Barthélémy d'Anjou et Ecoflant) dont quatre sont situées au sein du pôle urbain.

Vingt communes, situées surtout aux extrémités de l'aire urbaine, et en particulier au sud, perdent des emplois alors que leur nombre d'actifs occupés augmente. Le ratio emplois sur actifs est positif (1,04).

2) Actifs inoccupés

Part des actifs inoccupés parmi les actifs âgés de 15 à 64 ans



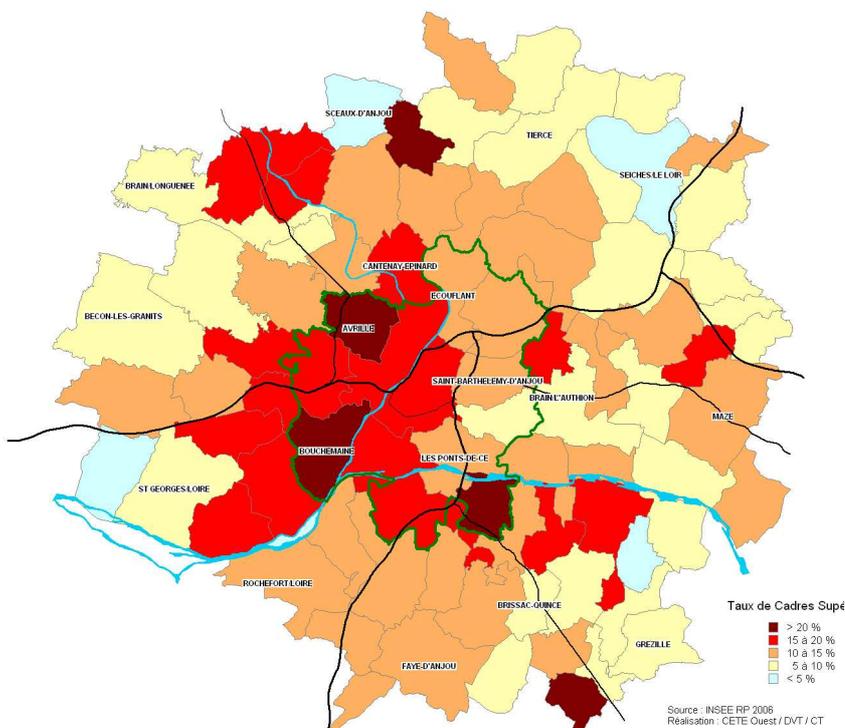
Les actifs occupés représentent 89% des actifs de l'aire urbaine, cette part étant plus élevée dans la majorité des communes de l'aire.

Les actifs inoccupés sont représentés plus particulièrement au sein de quelques communes : Angers, Coutures, Trélazé et Fontaine Milon.

Les ménages retraités représentent 29% de l'ensemble des ménages de l'aire urbaine avec une forte présence au sein du pôle urbain (à l'exception de la ville d'Angers) et près de la Loire. L'ouest de l'aire urbaine accueille moins de ménages retraités.

3) Cadres supérieurs et emplois précaires

Part des cadres supérieurs parmi les actifs occupés âgés de 15 à 64 ans



Des cadres supérieurs plus présents dans le pôle urbain

La population active occupée de l'aire urbaine d'Angers est composée d'une proportion élevée (16%) de cadres supérieurs au regard des autres territoires de la région. Ils sont surtout localisés au sein du pôle urbain et des communes à forte croissance démographique.

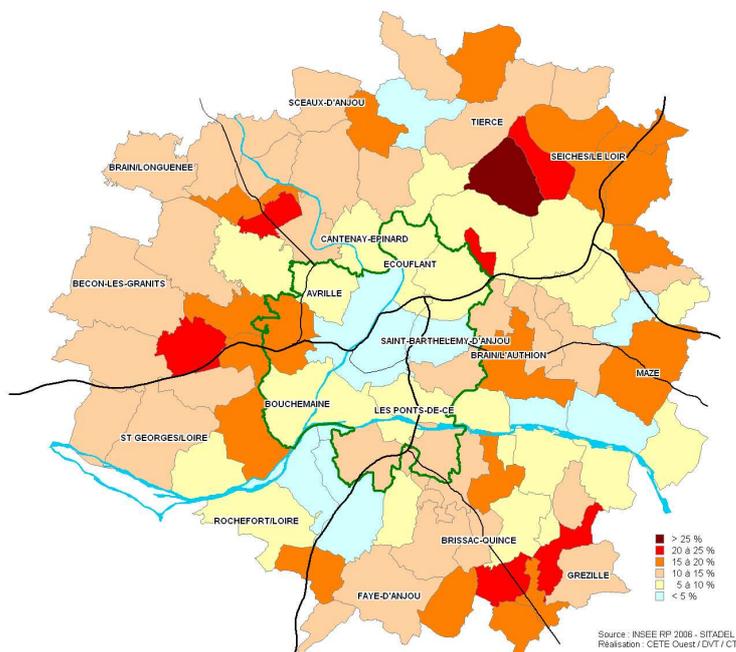
Entre 1999 et 2006, la part des cadres supérieurs a augmenté au sein de l'aire urbaine.

Les personnes en emploi précaire représentent 14% des personnes salariées de l'aire urbaine. Les communes d'Angers, les Ponts de Cé, Fontaine-Milon, Grézillé et La Ménitrie concentrent les personnes en emploi précaire.

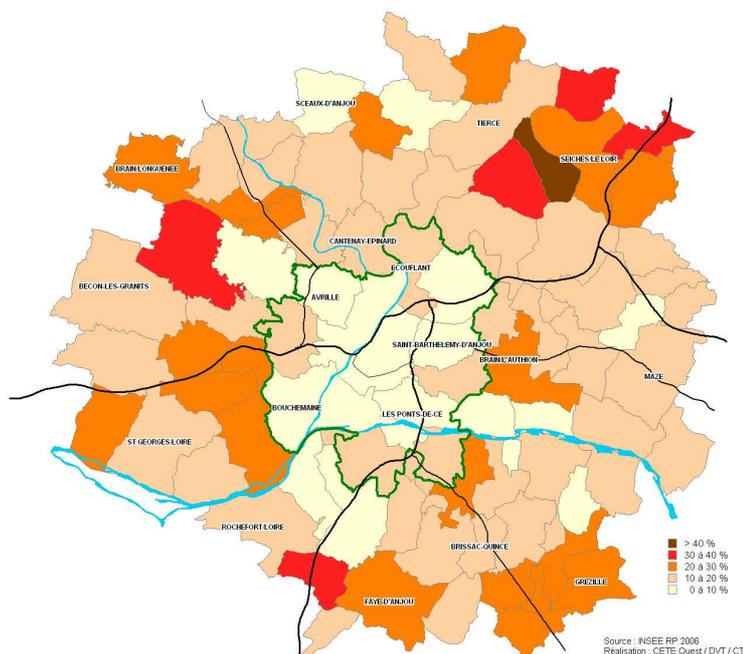
III- Habitat

1) Résidences principales

Evolution du nombre de résidences principales entre 1999 et 2006



Part des logements commencés entre 1999 et 2005 au sein du parc de logements de 2006

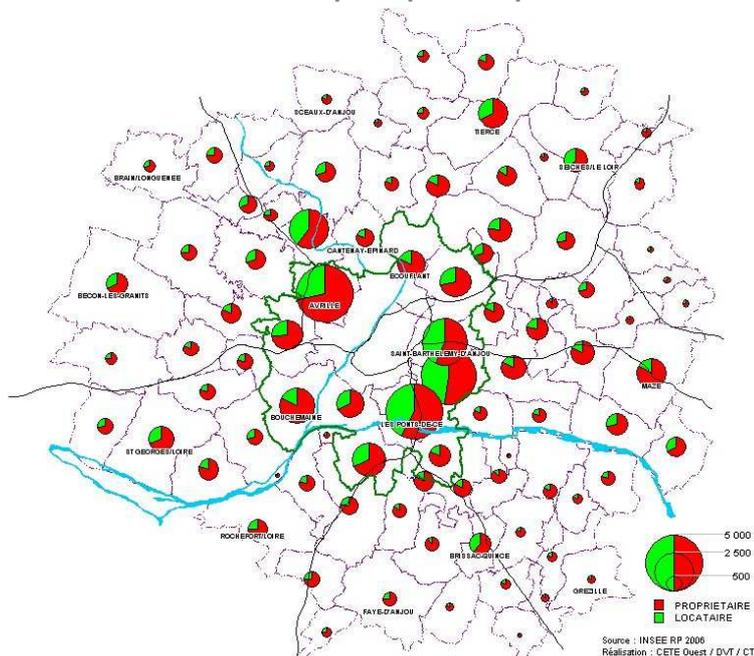


En 2006, 149 000 résidences principales sont dénombrées au sein de l'aire urbaine. Elles se sont développées à hauteur de 1,39% annuellement entre 1999 et 2006. Les croissances les plus importantes ont été enregistrées dans les communes démographiquement dynamiques même si comme sur l'ensemble du territoire français, le nombre de ménages a augmenté plus fortement que le nombre de personnes. Les résidences secondaires ont fortement diminué sur la même période. La baisse des logements vacants est quant à elle plus modeste.

Au regard du parc de logements existant, la construction neuve a été particulièrement importante dans les communes situées aux extrémités de l'aire urbaine à l'est et près du pôle à l'ouest.

2) Statuts d'occupation

Nombre de résidences principales et part des différents statuts d'occupation en 2006



50% des résidences principales sont occupées par leur propriétaires, 26% par des locataires du parc privé et 22% par des locataires du parc HLM. La part des locataires est plus importante dans l'aire urbaine que dans l'ensemble du département (36%).

Le parc locatif, qu'il soit privé ou public, est situé majoritairement au sein du pôle urbain (avec des taux respectifs de 30 et 28%).

L'évolution du nombre de résidences principales bénéficie principalement aux propriétaires occupants dont le nombre et la part augmentent au sein de toutes les communes de l'aire urbaine.

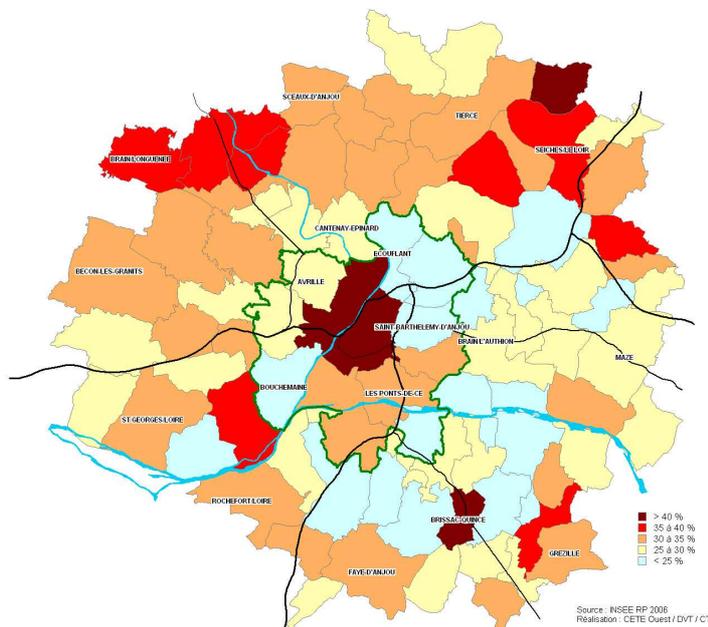
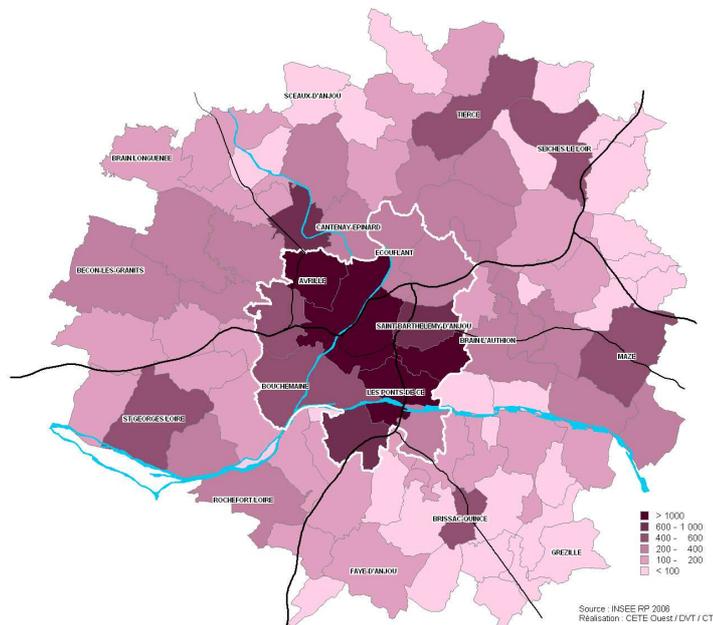
Chapitre n°2 : Emménagés récents

I - Caractéristiques

1) Poids des emménagés récents

Nombre de ménages ayant emménagé depuis moins de 5 ans

Part des emménagés récents dans l'ensemble des ménages

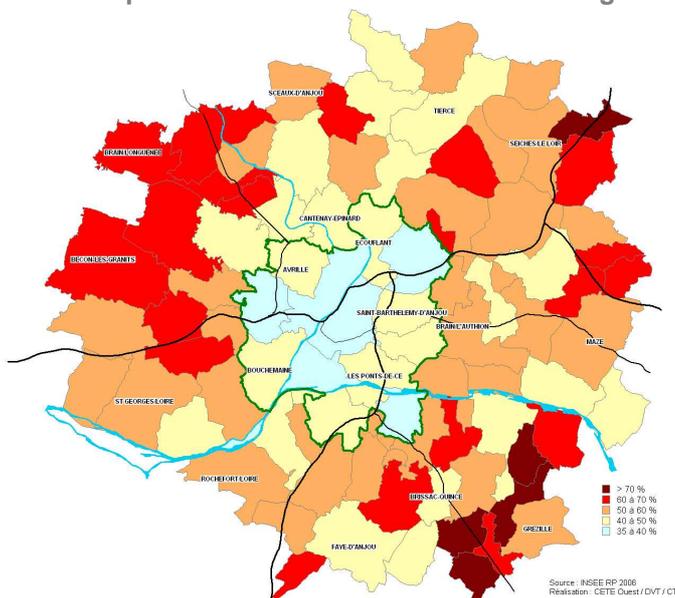


Les emménagés récents représentent 40% des ménages de l'aire urbaine. Ce taux est le plus élevé parmi les territoires observés. Le pôle urbain et quelques autres communes de l'aire dont Tiercé, Seiches-sur-le-Loir et Montreuil Juigné exercent une attraction plus grande sur les nouveaux arrivants que les autres communes. Malgré une forte croissance du nombre de leurs habitants, Les Alleuds, Etriché et Saulgé-l'Hôpital ont une nouvelle population peu importante ce qui implique un solde naturel plutôt élevé. Les emménagés récents représentent moins de 20% des ménages des communes de Sarrigné et du Plessis-Grammoire qui enregistrent un solde migratoire faible voire négatif.

2) Caractéristiques démographiques

a- Des emménagés récents plus jeunes

Part des personnes de référence des emménagés récents ayant entre 25 et 39 ans

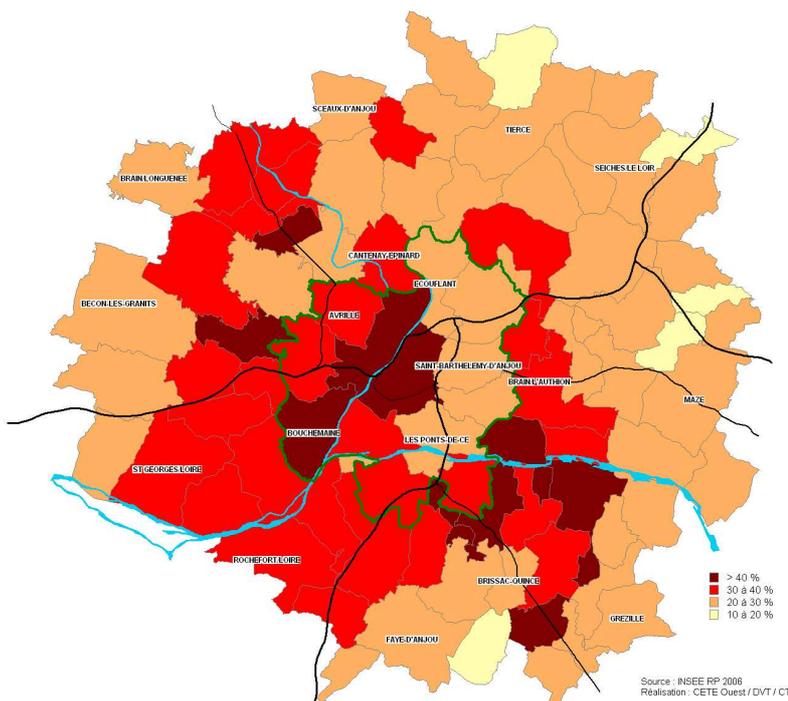


La nouvelle population est davantage composée de personnes de moins de 19 ans que l'ensemble de la population aussi bien au sein de l'aire urbaine avec un taux de 28% que du département avec près de 30%. Cette part de jeunes parmi les nouveaux arrivants, plus importante dans le département que dans l'aire urbaine, montre que les familles ont davantage tendance à s'installer hors de l'aire urbaine d'Angers.

66% des personnes de référence des ménages de 25/39 ans sont arrivées dans les cinq dernières années. La nouvelle population rajeunit fortement les communes.

b- Une population plus diplômée

Part des personnes de référence des emménagés récents ayant un diplôme de niveau Bac+2 minimum



Les emménagés récents sont davantage diplômés que les ménages en place. 37% des personnes de référence des emménagés récents disposent d'un diplôme égal ou supérieur à Bac plus deux pour 21% de celles des ménages en place. Les communes des Alleuds, La Daguenière, Saint-Jean-des-Mauvrets, Le-Plessis-Macé et Saint-Sulpice enregistrent, grâce à l'arrivée des nouveaux habitants, une forte augmentation du niveau de qualification de leur population.

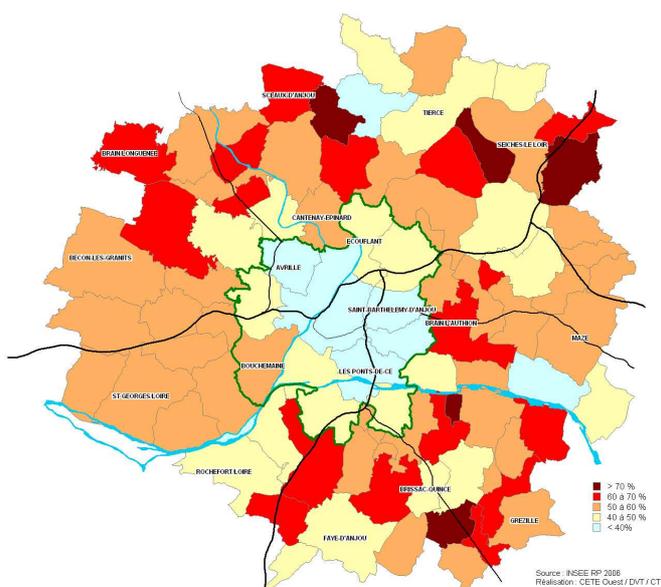
Pour d'autres communes comme Angers, Blaison-Gohier, Bouchemaine, Saint-Lambert-de-la-Potherie, Saint-Mélaine-Sur-Aubance, cette arrivée de population davantage diplômée confirme les tendances déjà observées.

Seulement 18% des personnes de référence des emménagés récents ne disposent d'aucun diplôme contre 39% de celles des ménages en place. Il est à noter que les personnes de référence des ménages (peu nombreux) qui arrivent à Lué-en-Beaugois et Notre-Dame-d'Alençon sont moins diplômées que celles y résidant.

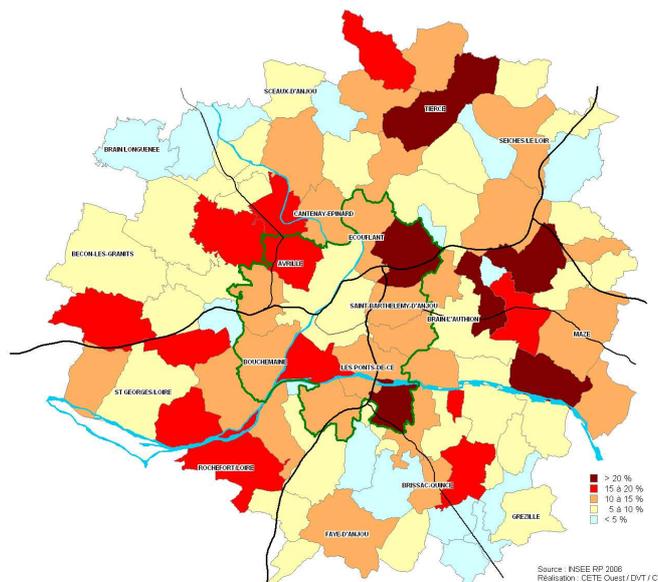
3) Caractéristiques socio-économiques

a- Des actifs plus nombreux

Part des ménages bi actifs parmi les emménagés récents



Part des personnes de référence retraitées parmi les emménagés récents



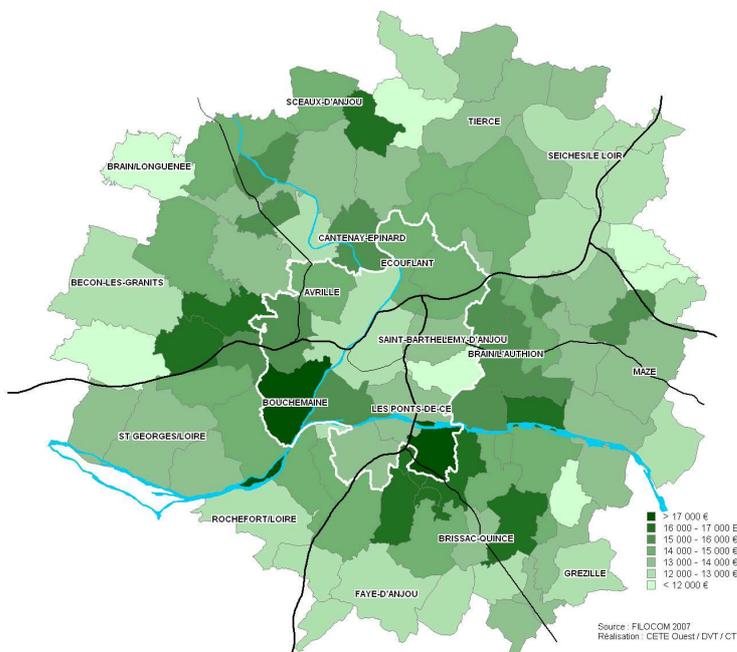
Les pôles les plus dynamiques démographiquement (en particulier les extrémités nord-est et sud-est) voient leur nombre d'actifs occupés augmenter fortement entre les deux derniers recensements grâce à l'arrivée de nouveaux habitants majoritairement occupés. Les emménagés récents de la plupart des communes, à l'exception du pôle urbain et de quelques communes isolées, sont composés pour plus de 50% d'entre eux de plusieurs actifs.

Les étudiants représentent 24% des personnes de référence arrivant à Angers et 8% dans les villes des Ponts de Cé et Beaucouzé au sein du pôle urbain.

Les retraités concernent 9% des personnes de référence récemment emménagées. Ils arrivent majoritairement au sein du pôle urbain.

b- Des nouveaux habitants aux revenus plus faibles

Revenu médian par unité de consommation des emménagés récents



Les nouveaux habitants ont globalement des revenus plus faibles que l'ensemble de la population. Cependant dans 24 communes sur 89, dont Fontaine Milon, le revenu médian des emménagés récents est plus élevé que celui de l'ensemble des ménages communaux.

Les populations les plus aisées nouvellement arrivées s'installent davantage dans l'aire urbaine que dans le reste du département et plutôt au sein de la première couronne amplifiant ainsi la présence de hauts revenus sur les communes déjà aisées.

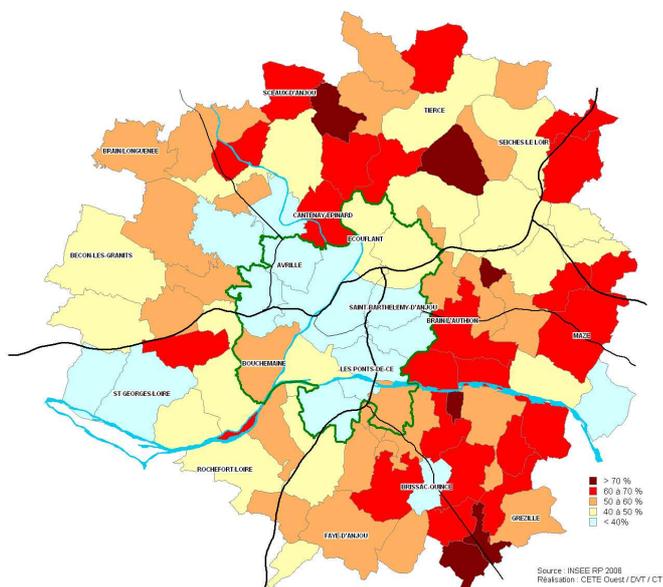
La durée d'occupation des logements pour les propriétaires occupants entraîne peu de variation sur leur revenu médian par UCM. A l'inverse, les locataires hébergés dans le parc social depuis plus de 9 ans ont un revenu médian par UCM nettement plus élevé que les locataires emménagés plus récemment. Cette médiane reste cependant inférieure à celles des autres ménages.

Les locataires du parc privé habitant dans le même logement entre 5 et 9 ans ont des revenus supérieurs aux autres.

21% des emménagés récents disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté, proportion plus importante qu'au sein de la population en place dans la majorité des communes.

II- Habitat

Part des propriétaires occupants parmi les emménagés récents



Les emménagés récents de l'aire urbaine sont accueillis pour 51% dans le parc locatif privé et pour 23% dans le parc locatif social. Les autres ménages accèdent à la propriété.

Ces taux sont cependant fortement influencés par le nombre important de ménages arrivant dans la ville d'Angers. En effet, 86% des emménagés récents d'Angers sont hébergés dans le parc locatif (dont 60% dans le parc locatif privé). On peut noter également l'importance des étudiants parmi les emménagés récents d'Angers. Les autres communes accueillent davantage de propriétaires occupants emménagés récemment.

Chapitre n°3 : Diversité socio – spatiale

I- Dynamiques démographiques

L'aire urbaine d'Angers connaît la croissance de population la plus faible de la région. Cependant, le phénomène d'étalement urbain y est perceptible comme dans les autres espaces étudiés.

1) Localisation des emménagés récents de l'aire

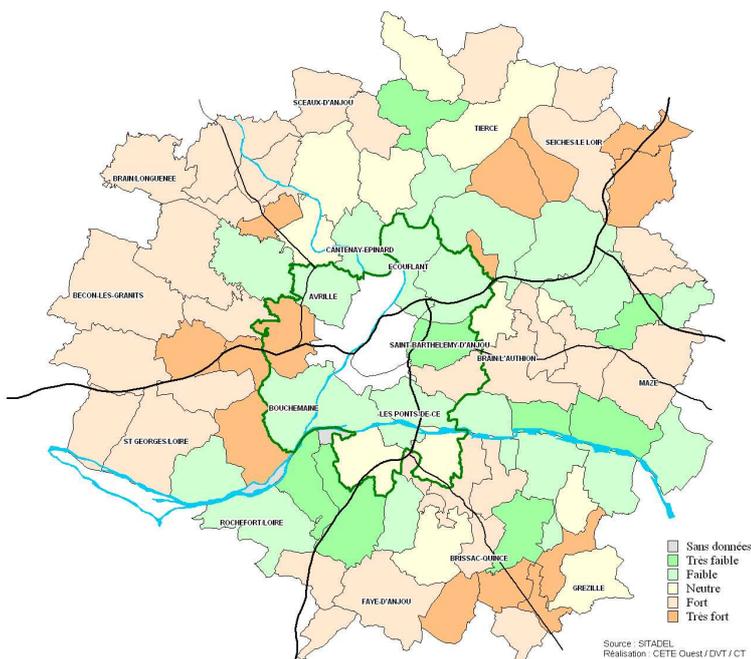
Quotient de localisation des emménagés récents



Même si les emménagés récents dans l'aire urbaine arrivent au sein de multiples communes, la carte illustrant leur quotient de localisation montre bien les dynamiques déjà observées dans l'étude, à savoir une localisation plus importante de ces derniers aux extrémités de l'aire.

2) Localisation des constructions neuves

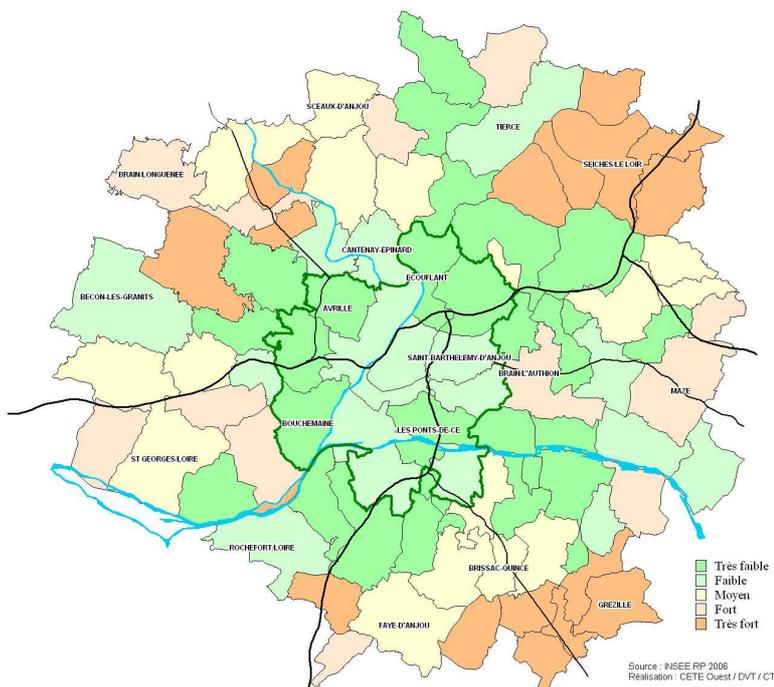
Quotient de localisation des constructions neuves



La localisation de la construction neuve de l'aire urbaine est moins diffuse que celle des emménagés récents avec une concentration aux extrémités de l'aire, mais également près du pôle urbain en particulier à l'ouest. Ainsi, plus de 15% des communes concentrent très fortement la construction neuve et près de 33% fortement. A l'inverse, la plupart des autres communes accueillent peu les constructions neuves de l'aire.

3) Dynamisme des communes au sein de l'aire urbaine

Indice du dynamisme démographique



Cette carte réunissant différents indicateurs confirme qu'au sein de l'aire urbaine d'Angers, le développement est important dans les communes situées aux extrémités de l'aire urbaine où les dynamiques démographiques sont à la fois le fruit d'une arrivée plutôt importante de nouveaux habitants et d'un solde naturel élevé.

La forte croissance de la population et des actifs occupés est couplée à une population davantage composée de ménages jeunes et de familles.

A l'inverse, les communes au sein du pôle urbain ont une croissance démographique moindre voire négative et une population moins jeune et moins active.

II- Profil des communes

A l'intérieur de l'aire urbaine d'Angers comme au sein de l'ensemble des territoires, on observe des phénomènes de spécialisation de certaines communes qui vont accueillir une population moins hétérogène que d'autres communes.

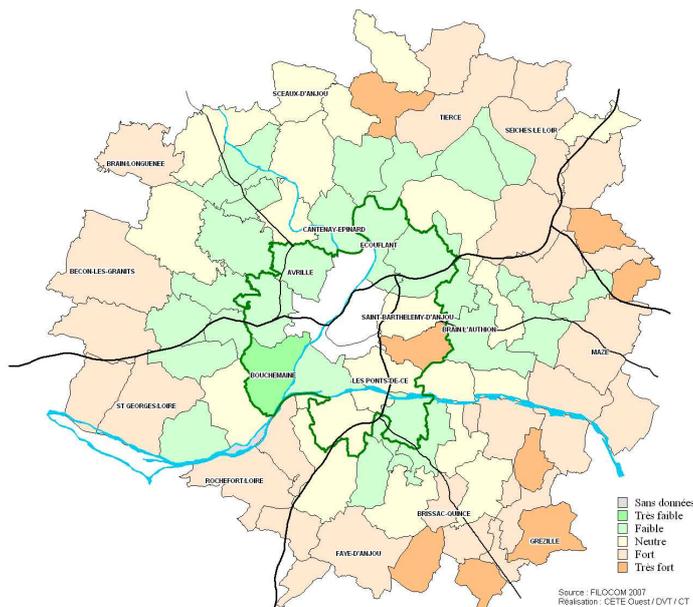
1) Caractéristiques de la population

Quotient de localisation des jeunes de moins de 18 ans

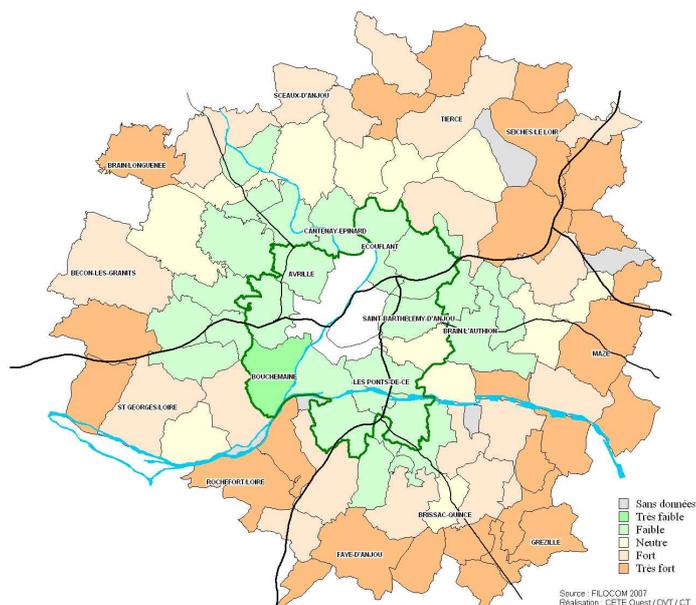


Cette carte montre que les jeunes de moins de 18 ans de l'aire urbaine sont fortement présents au sein de 29% des communes situées aux extrémités de l'aire et faiblement représentés dans le pôle urbain dont la population vieillit. A l'exception de ces quelques spécificités, les jeunes sont plutôt dispersés au sein du territoire.

Quotient de localisation des ménages au revenu par unité de consommation médian inférieur à 8 223 euros



Quotient de localisation des propriétaires occupants au revenu par unité de consommation médian inférieur à 8 223 euros



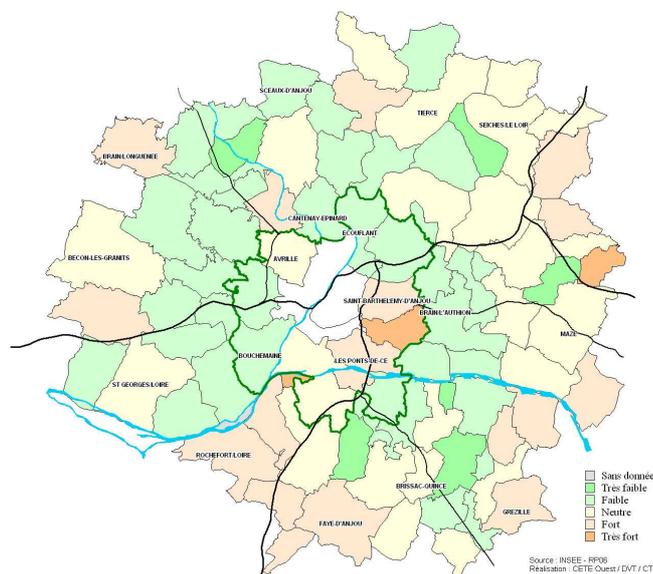
La population de l'aire urbaine disposant de faibles revenus est concentrée très fortement dans 9% des communes : Ecuillé, Chaumont-d'Anjou, Fontaine Milon, Coutures, Grézillé, Luigné, Notre-dame-d'Alençon et Trélazé et fortement dans 31,5 % d'entre elles. Ces communes, à l'exception de Trélazé, sont situées aux extrémités de l'aire urbaine. Si l'on s'intéresse aux propriétaires disposant de faibles revenus, il apparaît que ces derniers sont fortement concentrés dans 29 % des communes situées aux extrémités de l'aire urbaine et très faiblement présents au sein du pôle.

On peut citer les communes de Baracé, Brain sur Longuenée, Etriché, Fontaine Milon, Grézillé, La Ménitrie et Seiches-sur-Loir dont la population est, sur tous les plans, plus défavorisée que dans les autres communes.

2) Caractéristiques des emménagés récents

Dans différentes communes, dynamiques démographiquement, la population arrivant dispose d'un niveau de diplôme plus élevé. Ces communes accueillent une population disposant de revenus supérieurs à ceux de la population en place. Les emménagés récents représentent plus de la moitié des personnes riches et/ou personnes diplômées dans 22 communes.

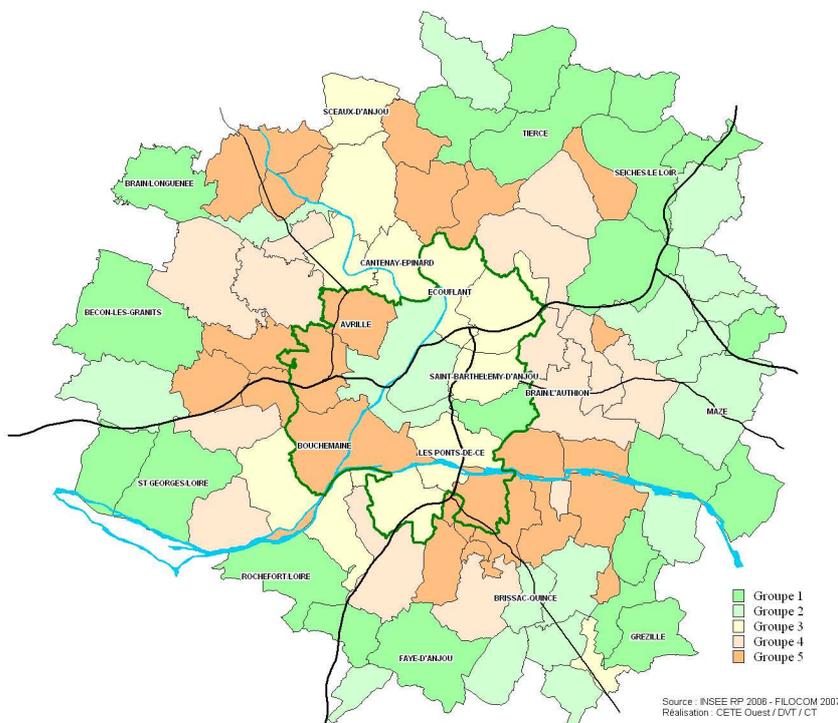
Quotient de localisation des emménagés récents au revenu par unité de consommation médian inférieur au seuil de pauvreté



Les emménagés récents disposant de faibles ressources s'installent davantage dans les communes accueillant déjà une population précaire à la fois au sein du pôle et aux extrémités de l'aire.

3) Conclusion

Disparités socio-spatiales



Les communes éloignées du centre peuvent se caractériser par leur croissance mais également par la présence plus importante de personnes en situation de précarité, moins diplômées et avec des ressources financières plus faibles. Cependant ces communes attirent des nouveaux habitants au profil varié.

La population de la ville de Trélazé, au sein du pôle urbain, présente les mêmes caractéristiques que ces communes situées aux extrémités de l'aire.

La ville d'Angers regroupe également une part importante de personnes en grande difficulté. Mais contrairement aux communes rurales, les personnes à hauts revenus y sont également présentes.

La population du pôle urbain semble plus favorisée que le reste de la population avec des habitants aux revenus plus élevés et davantage diplômés. Les cadres supérieurs y sont davantage représentés. La commune de Bouchemaine est très clairement concernée par la gentrification³ de son territoire avec une très faible part de personnes avec des faibles revenus. Des communes à l'extérieur du pôle, Juigné sur Loir, Montreuil, Pruillé, Saint-Jean-de-Linières et Saint-Lambert-la-Potherie, sont aussi touchées par ce phénomène. La population aisée de l'aire se concentre fortement à l'ouest et au sud à proximité du pôle urbain.

³ La gentrification évoque une évolution des catégories d'habitants occupant un territoire, se traduisant par une représentation croissante des classes socio-économique supérieures.

Conclusion générale à l'ensemble de la région

La région des Pays de la Loire, dynamique économiquement et démographiquement, est composée de cinq départements aux identités et aux développements différents. Le profil de leurs habitants est également multiple. De même, des spécificités se dégagent au sein de chaque département.

L'objet de cette seconde phase a été d'observer les aires urbaines principales de chaque département, territoires soumis à une forte pression démographique et foncière, et de connaître les caractéristiques de leurs habitants et leur répartition au sein de chaque territoire.

Cette étude confirme bien les tendances déjà observées les décennies précédentes dans la plupart des aires urbaines étudiées, à savoir l'existence d'une polarisation socio-spatiale. Ainsi on a assisté à :

- un éloignement du centre de l'aire et des pôles d'emplois des propriétaires occupants modestes du fait des coûts immobiliers et fonciers ;

- un accueil des locataires en difficulté au sein du pôle urbain qui a développé un parc locatif plus important.

La population a donc tendance à se répartir au sein de l'ensemble des aires urbaines étudiées selon le schéma suivant :

- Les communes centres accueillent une population hétérogène avec des habitants aisés et des habitants très modestes. Elles se développent uniquement grâce au solde naturel, le solde migratoire y étant négatif. Au sein de ces communes, les disparités socio-spatiales existent également mais doivent être observées à une échelle infracommunale.

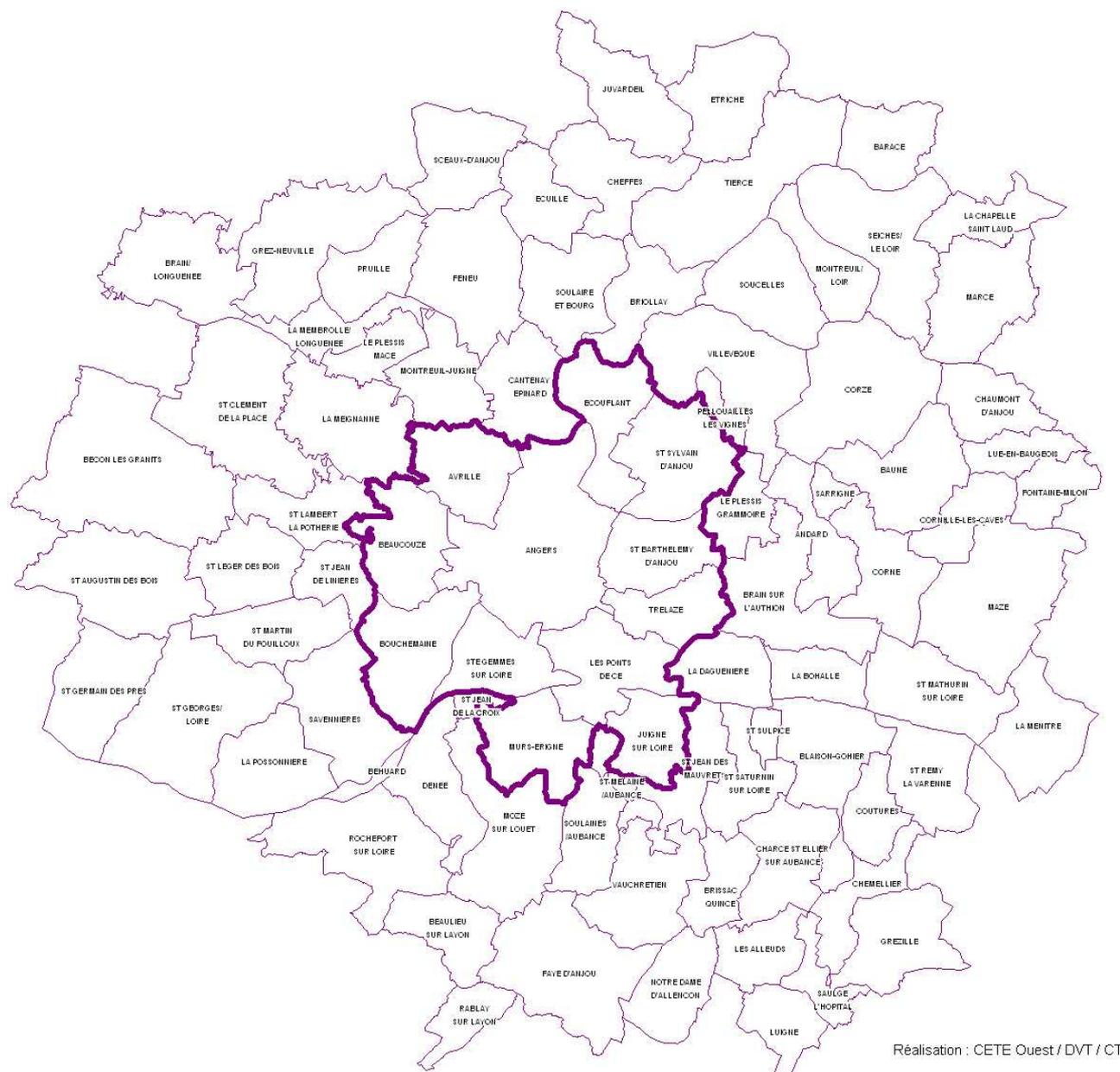
- Vivent dans les autres communes du pôle des habitants plutôt aisés. Ces communes ont une population qui vieillit. Elles attirent modérément les nouveaux habitants.

- Une part importante de la population des communes situées aux extrémités des aires urbaines est modeste et confrontée à des difficultés économiques. Ces communes connaissent un essor démographique important dont le moteur est à la fois le solde naturel et migratoire. Elles attirent en particulier les familles avec enfants. On observe dans une grande partie de ces communes une arrivée de population plus diplômée et plus jeune que la population en place. Les territoires, dynamiques démographiquement, se recomposent permettant à certaines communes de diversifier le profil de leur population. A l'inverse, d'autres communes semblent se spécialiser dans l'accueil d'une population plus pauvre et fragile.

Cette différenciation sociale de l'espace résulte de facteurs variés. Le coût du foncier et le rêve de devenir propriétaire sont certainement des facteurs explicatifs importants de l'éloignement d'une partie des populations modestes. Mais d'autres facteurs influent également : les stratégies d'évitement entre groupes, la double localisation des emplois pour les ménages et les dimensions multiples des modes de vie... Cet éloignement interroge la société quant à la cohésion sociale, au risque de paupérisation des ménages éloignés et qui se trouvent confrontés à des difficultés encore plus grandes d'accès à l'emploi et aux divers équipements (santé, scolaire, culture....) et au regard des enjeux du développement durable que sont en particulier la consommation de l'espace et les dépenses énergétiques liées aux déplacements.

Annexes

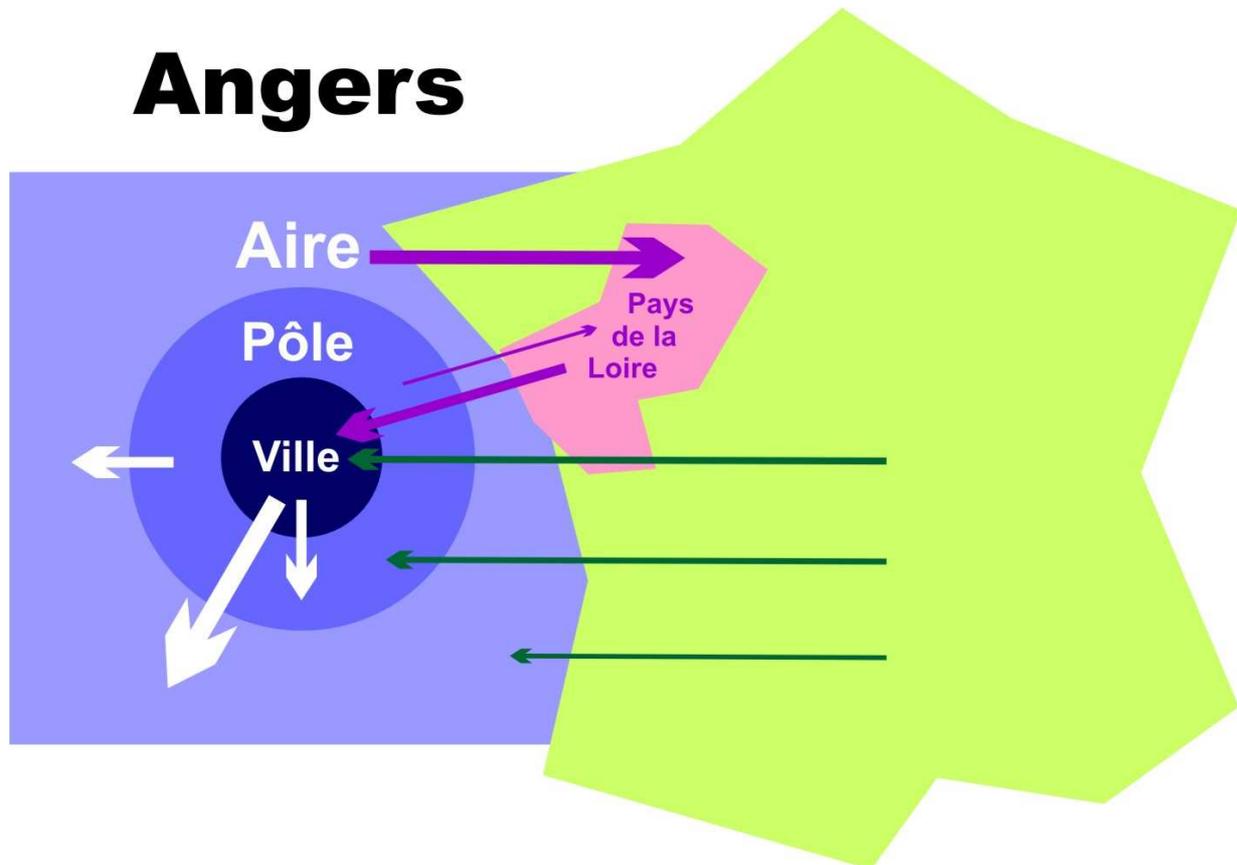
Annexe n°1 : Carte de l'aire urbaine d'Angers



Annexe n°2 : Mobilités résidentielles

Les graphiques de cette annexe présentent le solde des flux migratoires entre chaque espace des zones étudiées (ville-centre, pôle urbain, aire urbaine, Pays-de-la-Loire et reste de la France), matérialisé par des flèches de taille différente.

Parmi les emménagés récents, une grande partie a changé de domicile en restant dans la même commune (entre 35 et 50% selon les territoires). Les autres habitants se sont dispersés au sein de l'aire, de la région ou du reste de la France. Ces graphiques permettent de montrer l'existence ou pas d'une dynamique et d'un sens des mobilités résidentielles.



Les habitants de la ville centre la quitte fortement pour aller s'installer dans les autres espaces de l'aire urbaine. Le solde des échanges entre Angers et son aire lui est très défavorable. 27% des emménagés récents du pôle et 23% de ceux de l'aire arrivent d'Angers. Le phénomène d'éloignement et de périurbanisation existe donc également sur ce territoire.

Les échanges avec le reste de la France sont favorables à tous les espaces de l'aire urbaine. A l'inverse, seule la ville-centre enregistre un solde migratoire positif avec la région.

Annexe n°3 : Construction des indices

Ces indices ont pour objectif de comparer les communes par aires urbaines et de comprendre les phénomènes ségrégatifs au sein de chaque territoire. Ainsi ils sont le reflet d'une dynamique interne à chaque aire, mais ne permettent pas de comparer les communes d'aires urbaines différentes.

Indice de dynamisme

Cet indice a été calculé par zone à partir de quatre indicateurs pour l'ensemble des communes (représentant chacun une série) :

- Taux de croissance annuel de la population ;
- Part des ménages dont la personne de référence est âgée entre 25 et 39 ans ;
- Evolution des actifs occupés ;
- Ratio emploi/actifs occupés.

Les indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune pondération.

Indice de disparités socio-spatiales

Cet indice a été calculé par zone à partir de quatre indicateurs pour l'ensemble des communes (représentant chacun une série) :

- Part des personnes de référence disposant d'un diplôme de niveau bac +2 minimum ;
- Part des personnes de référence en emploi précaire ;
- Part des personnes de référence percevant un revenu fiscal par an supérieur à 20 992 € (correspondant aux deux derniers déciles) ;
- Part des personnes de référence percevant un revenu fiscal par an inférieur à 8 223 € (correspondant aux deux premiers déciles).

Les indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune pondération.

La moyenne et l'écart type ont été calculés pour chaque série permettant d'attribuer une note pour chaque indicateur et pour chaque commune. Cette note est déterminée en fonction de la valeur de l'indicateur au regard de l'écart type à la moyenne (de -2 pour les communes où l'indicateur est inférieur au moins de 1 écart type, +2 pour les communes où l'indicateur est supérieur au moins à 1 écart type).

Ces notes attribuées à chaque commune pour chaque indicateur ont été ajoutées les unes aux autres pour donner une valeur à l'indice permettant de caractériser des communes au regard du fonctionnement de l'ensemble du territoire et au regard de ces données. Des groupes se sont ainsi formés.

Dans le cadre du dynamisme démographique, les communes du groupe intitulé « très faible » ont un taux de croissance annuel de la population et des actifs occupés faible voir négatif ; un ratio emplois sur actifs occupés inférieur à 1 et peu de ménages dont la personne de référence est âgée entre 25 et 39 ans. Les communes classées dans le groupe « très fort » disposent des caractéristiques inverses. Les groupes situés entre ces deux extrémités ont des caractéristiques moins tranchées.

Dans le cadre des disparités socio-spatiales, la part des personnes de référence disposant d'un diplôme de niveau bac +2 minimum des communes du « groupe 1 » est faible comme la part des personnes de référence percevant un revenu fiscal par an supérieur à 20 992 €. La part des personnes de référence en emploi précaire est par contre élevée comme celle des personnes percevant un revenu fiscal par an inférieur à 8 223 €. Les communes du « groupe 5 » ont des caractéristiques inverses.

Ces indices ont pour objet de synthétiser les éléments permettant d'appréhender le dynamisme et les phénomènes ségrégatifs d'une commune d'un territoire au regard des autres communes du même territoire.